

Demande d'un crédit de 130'000.—frs pour l'étude du réaménagement de la place du Four, du Quai et du Jardin Roussy

Rapport de la Commission eu 16 avril 2024

---

La conclusion de la commission est qu'il n'y a pas d'urgence. Une priorité pourrait être donnée à la Place du Four.

Tout à coup s'ajoute à ce projet :

Intégration au projet d'agglomération – cofinancement fédéral espéré pour les mesures en lien avec la mobilité. Il est cité Agglorivelac qui travaille sur un PDI Plan Directeur Intercommunal de mobilité, aménagements des routes, voir transports publics, etc.

J'espère surtout qu'il n'y a pas de projet d'un rond-point à la place du Four, et d'une voie de circulation sur le quai.

La situation devient rocambolesque et ne fait que nuire aux choix coûteux pour lesquels nous devons nous engager.

Le sérieux de ce projet est difficile à saisir lorsqu'on lit :

- En page 1 du rapport de la commission : Amélioration du Jardin Roussy pour l'adapter aux usages et contraintes actuels et futurs et harmoniser ses aménagements ».
- En page 3, à la question : Que faut-il comprendre par « une diminution de l'impact des manifestations sur le Parc ? il répond : l'étude doit permettre de prendre en compte ces éléments de programme avec des propositions d'aménagements adaptés et différenciés, réduisant ainsi les coûts de remise en état et les nuisances pour les autres usagers du parc.

Sur ces belles généralités, n'est pas abordé le problème du Festival NOX ORAE, activité la plus destructrice du parc durant environ 3 semaines chaque été, aux dépens des baigneurs.

En effet, NOX ORAE occupe plus de la moitié du jardin Roussy, protège ses activités derrière des barrières, bâchées ou sont montées 2 immenses scènes, des cantines et autres installations qui ne sont probablement pas vues par notre Commune.

Après le départ de NOX ORAE, l'état du Jardin ROUSSY est pitoyable. J'ai envoyé des photos, tant à la Municipalité qu'à Mme Bonnemaïson. Personne ne répond. Il est probablement trop difficile de remettre en cause l'occupation du Jardin par ce Festival.

Quelle Municipalité accepterait qu'un Jardin historique soit si maltraité et fasse l'objet de rénovations alors que le sujet le plus difficile à gérer n'est pas abordé ?

Cette activité concerne au premier chef le département culturel de la ville de Vevey puisqu'il s'agit d'une structure créée depuis de nombreuses années par le Rocking-Chair. Le jardin DORET de Vevey est sûrement à leur disposition.

Je suggère de voter non à ce préavis et demande à la Municipalité de gérer le problème du Festival très sérieusement avant tout autre projet.

Anne Marie Arnaud, le 15 mai 2024

*Projet refusé 33 oui 35 non. Vote à bulletin secret, après un vote à main levée !!!*